

Brème commune – *Abramis brama***Brème bordelière – *Blicca bjoerkna*****Espèce holobiotique continentale**

Statut UICN France : Préoccupation mineure

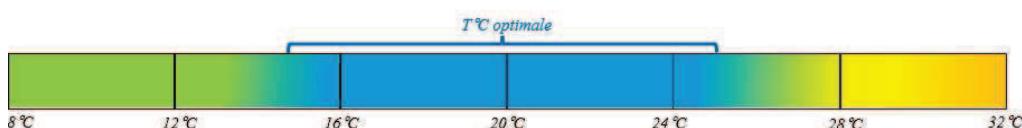
Protection : Espèce non réglementée

Les deux espèces de brèmes sont souvent considérées comme des espèces holobiotiques. Toutefois, elles présentent des capacités d'osmorégulation lui permettant d'évoluer dans des eaux légèrement salées. On peut distinguer 4 phases biologiques :

- La **reproduction** se déroule au printemps, principalement de mai à juin. Les **œufs sont déposés près de la rive (<1m de profondeur) sur des supports végétaux divers, voire minéraux, dans des vitesses faibles.**
- Après éclosion, **les larves se fixent aux plantes et restent immobiles.**
- Le stade **juvénile** commence après la résorption de la vésicule vitelline. Elles **se regroupent et déplacent en petit bancs** et vont se nourrir d'abord de plancton puis vont devenir zoobenthophage.
- Les **adultes** colonisent surtout des **habitats lenticques et assez profonds avec des fonds de sédiments fins** favorables à leur alimentation. L'hivernage a lieu en grand nombre dans les zones profondes. Au printemps les adultes peuvent effectuer une **migration de reproduction vers l'amont des fleuves et rivière** pour trouver des sites de ponte favorables.

Distribution

Les brèmes colonisent les parties aval des cours d'eau, les lacs et les marais dulçaquicoles. Elle est présente dans la quasi-totalité du territoire national métropolitain, et est absente de la Corse.

Relations aux caractéristiques physicochimiquesSalinité : espèce sténohaline : [0-10]‰Oxygène : seuil léthal : 0.1-0.3 mg/lTempérature :**Principales périodes d'activité biologique**

Stade	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Hivernage en zone profonde												
Migration de reproduction												
Reproduction												

Besoins migratoires

Les brèmes ont besoin de se déplacer, vers l'amont pour trouver des zones de frayères et vers l'aval pour hiverner. Les enjeux migratoires sont MOYENS.

Utilisation des zones de marais

Les marais peuvent constituer un habitat favorable au cycle de vie des brèmes notamment en termes de zones de frayères. Les enjeux en termes de capacité d'accueil sont MOYENS.

Menaces identifiées en zone de marais

Les habitats peuvent être sensibles aux opérations de fau cardage et de curage.